

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rabat, le 29 janvier 2024

Il a été porté à la connaissance de Maroc Telecom que le Tribunal de Commerce de Rabat a rendu le 29 janvier 2024, un jugement ordonnant à Maroc Telecom d'indemniser Wana Corporate d'un montant de 6 368 371 743 dirhams au titre de dommages et intérêts pour des pratiques anticoncurrentielles.

Maroc Telecom formera Appel de ce jugement dès sa notification.

Maroc Telecom est un opérateur global de télécommunications au Maroc, leader sur l'ensemble de ses segments d'activités, Fixe, Mobile et Internet. Il s'est développé à l'international et est aujourd'hui présent dans onze pays en Afrique. Maroc Telecom est coté simultanément à Casablanca et à Paris et ses actionnaires de référence sont la Société de Participation dans les Télécommunications (SPT)\* (53%) et le Royaume du Maroc (22%).

\* SPT est une société de droit marocain contrôlée par Etisalat.